

Les travailleurs sociaux sont à votre disposition

pour vous **écouter**, vous **guider** dans les démarches, vous **soutenir** et vous **accompagner** dans votre nouvelle organisation familiale dans l'intérêt des enfants.

Selon votre situation, ils peuvent également vous **orienter** vers d'autres partenaires spécialisés.

- Soutien / Écoute
- Organisation de la vie familiale et de la vie professionnelle
- Budget / Logement
- Équilibre familial / Parentalité
- Démarches administratives

Des aides financières sont possibles

(Prêt confort, Prestation décès, Aides aux vacances et aux familles...)

➡ À retrouver sur **caf-fr**

**Prendre rendez-vous
avec un travailleur social de la Caf**

☎ 02 97 62 28 52 (sauf le jeudi)

✉ servicesocial@caf56.caf.fr

Transmettre votre n° de dossier CAF et vos coordonnées

Votre prochain rendez-vous :

Informations complémentaires

www.declicsfamilles.fr

www.caf.fr

www.pension-alimentaire.caf.fr

www.monenfant.fr

Un évènement de vie fragilise votre équilibre familial **LA CAF VOUS ACCOMPAGNE**

Pour les familles allocataires avec enfant(s) à charge



Séparation



**Décès d'un enfant
ou d'un parent**



**Impayé de
loyer**



Arrivée d'un enfant



Parents seuls*

Accompagnement
personnalisé par un
travailleur social de
la Caf

(* sous certaines conditions)



caf.fr